



*Mission Permanente de la République d'Haïti  
auprès des Nations Unies*

**INTERVENTION**

**du**

**Dr. Josette BIJOU**

**Ministre de la Santé Publique et de la Population**

**de la République d'Haïti**

**à la Réunion de Haut Niveau de l'Assemblée Générale des**

**Nations Unies consacrée au VIH/SIDA**

**New York  
Le 2 juin 2006**

Monsieur le Président,

Qu'il me soit permis au nom de la délégation d'Haïti de vous féliciter pour votre élection à la direction de cette Session de Haut Niveau consacrée au VIH/SIDA et vous souhaiter du succès dans l'accomplissement de votre tâche, convaincue que vous saurez mener à bien nos travaux.

Monsieur le Président,

En juin 2001, lors de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée au VIH/SIDA (UNGASS), le gouvernement de la République d'Haïti s'était engagé au côté des autres états membres à faire avancer la lutte contre le VIH/SIDA.

La « Déclaration d'engagement de 2001 englobait onze domaines.

Cinq ans plus tard, nous pouvons dire qu'en dépit des multiples contraintes d'ordre socio politique et économique, Haïti a implémenté avec succès les diverses interventions retenues. En témoigne l'évolution de certains indicateurs.

Dans le domaine de la multisectorialité de sensibles progrès sont réalisés par l'implication des secteurs de l'éducation, de la justice, de la condition féminine, des affaires sociales, de la planification et des finances.

Dans le domaine de la prévention, les acquis sont palpables, le taux de séroprévalence du VIH/SIDA chez les femmes enceintes régulièrement contrôlé est passé de 5,96% en 1996 à 3,1% en 2004.

Une enquête conduite en 2005, a montré que 95% de la population haïtienne sont informés sur les questions de SIDA grâce à une importante campagne de sensibilisation.

Pour ce qui concerne la prévention de la transmission mère enfant, la couverture quoique faible 19% représente un progrès par rapport aux années antérieures.

Dans le domaine des soins, appui et traitement pour les personnes infectées et affectées, : Deux (2) Manuels de Normes ont été élaborés et disséminés, l'un sur la Prise en charge Clinique et Thérapeutique et l'autre sur la Prise en Charge Communautaire.

Actuellement 88 sites offrent les services de CDV, 77 les services de PTME et 25 sites fournissent gratuitement des ARVs à 6007 patients.

Le VIH/SIDA et Droits de l'Homme: deux décrets sont adoptés l'un traite de la protection des femmes violentées et l'autre de la protection en milieu du travail des personnes vivant avec le virus du SIDA.

Dans le cadre de la protection des personnes vulnérables les progrès sont insignifiants :

Le MSPP a toutefois mis en place depuis une année une Mutuelle de solidarité afin de faciliter l'insertion socio-économique des PVVIH. Il est trop tôt pour en faire l'évaluation, de plus les ressources disponibles dans ce domaine sont trop faibles.

Promouvoir la recherche et le développement : dans ce domaine des réalisations significatives sont à mentionner la plus importante :

Les essais vaccinaux anti VIH conduit par les centres Geskhio.

Le « VIH/SIDA dans les régions touchées par les conflits et les catastrophes naturelles » Des cadres ont reçu une formation appropriée pour fournir une réponse adéquate en pareille situation.

Quant au « Suivi/Evaluation » : Un cadre national d'évaluation est en cours d'élaboration. Il convient également de signaler qu'un nouveau Plan Stratégique National 2006-2011 est en préparation.

Comme on le voit, il reste du chemin à parcourir. Il s'agira pour Haïti dans les années à venir :

De garantir l'accès universel aux techniques de prévention, et de prise en charge dans un souci d'équité et de justice sociale.

De renforcer l'approche multisectorielle pour une optimisation des ressources.

Je profite de cette assise pour remercier les partenaires amis d'Haïti qui n'ont ménagé aucun effort pour faire de la lutte contre le SIDA ce modèle de partenariat et d'engagement pour l'action. C'est aussi l'occasion pour moi de demander aux pays amis de continuer à nous aider dans la poursuite de cette noble cause

**Monsieur le Président,**

En ma qualité de Ministre du Gouvernement sortant, j'ai été désignée et accréditée par le Président de la République M. René Garcia Préal pour représenter mon pays à cette assise, ce geste traduit la volonté du Gouvernement d'Haïti de garantir la continuité dans les actions. Aussi c'est au nom du Président de la République et de son prochain gouvernement que je réitère les engagements pris par la République d'Haïti, de lutter aux cotés de ses partenaires nationaux et internationaux dans la construction d'une Haïti libre de nouvelles personnes infectés au virus du SIDA.